

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERIONS: Annonces: la ligne. 25 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARON, Libraire, Grand-Place, à Paris, chez MM. HAVAS, Libraires, rue N. D. de la Croix, à Bruxelles, à l'Office du Peuple.

ROUBAIX, LE 11 JUIN 1880

Table with 2 columns: BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) and 2 rows: 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 1 1/2 0/0, Emprunt 5 0/0.

Table with 2 columns: Service particulier and 2 rows: Act. Banque de France, Société générale, Crédit f. de France, Chemin autrichien, Lyon, Est, Ouest, Nord, Midi, Suez, Péruvien, Act. Banq. ottom. (anc.), Banq. ottom. (nouv.), Londres court., Créd. Mob. (act. nouv.), Turc.

DEPECHE COMMERCIALES New-York, 11 juin. Change sur Londres, 4,85 25; change sur Paris, 5,18 12, 100.

Depêches de MM. Schlagdenhauffen et Co. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Gryonprez: Havre, 11 juin. Ventes 600 b. Marché raide.

BULLETIN DU JOUR

Comme nous le faisons remarquer en constatant le résultat de l'élection de Lyon, la question de l'amnistie n'a pas été enterrée, comme on aurait pu le croire dans le scrutin de la Croix-Rouge; au contraire, la défaite de Blanqui semble avoir ranimé ses chances. Mais cette fois-ci elle se placera sur un terrain tout nouveau où se préparent la plus étrange des surprises.

mais comment au nom de ce même apaisement refuser aux catholiques l'abandon ou au moins l'ajournement de l'exécution des décrets du 29 mars.

On voit, par ce raisonnement fort logique de M. de Freycinet, que le gouvernement sent aujourd'hui tout le poids des difficultés inextricables qu'il s'est mises sur les bras par sa malencontreuse campagne contre les ordres religieux; aussi ne faut-il pas s'étonner qu'à mesure que l'heure fatale approche, il ait saisi avec empressement l'occasion de mettre fin à ses embarras.

En résumé, M. de Freycinet aurait dit: « Vous me demandez l'amnistie, eh bien! je vous l'accorde, mais vous, en retour, ne me forcez pas à appliquer avec une dangereuse rigueur des lois tombées depuis longtemps en désuétude. »

Voilà, d'après des renseignements puisés à la meilleure source, où en serait l'affaire. C'est sur le terrain de cette transaction que les tentatives d'entente sur l'amnistie vont se poursuivre entre le gouvernement et l'extrême gauche. Il va sans dire que les députés de ce groupe ont pris l'engagement de garder le plus impénétrable silence sur les pourparlers engagés; mais un secret qui a tant de confidentiels devient le secret de polichinelle; nous profiterons donc des indiscrétions qui ne peuvent manquer de transpirer de part ou d'autre pour tenir nos lecteurs au courant de ces intéressantes négociations.

Tout cela est assurément fort étrange et indique la bizarrerie de la situation dans laquelle le gouvernement s'est laissé acculer par sa faiblesse et son imprévoyance. C'est sous la pression des partisans de l'amnistie que le cabinet est porté à corps perdu dans la voie de la persécution religieuse; et voilà que maintenant il fait de la suspension de ses rigueurs contre les ordres congréganistes la condition sine qua non de l'amnistie. Il y a dans ce changement d'attitude un aveu accablant; c'est la condamnation la plus éclatante des décrets du 29 mars!

La commission chargée de se prononcer sur les poursuites à exercer contre le duc de Padoue avait repoussé la demande du procureur général. La majorité de la Chambre, toujours rigoureuse envers les membres de la minorité, a rejeté les conclusions de la commission et autorisé les poursuites par 318 voix contre 138. La discussion a été marquée par un incident qui s'est élevé entre M. Jean David et Paul de Cassagnac, auquel le président de la Chambre s'est empressé d'appliquer la censure. On s'est remis ensuite à la loi sur l'administration de l'armée. A la fin de la séance, M. A. Proust a déposé un rapport concluant au rejet de la proposition Gasté, tendant à la conversion du 5 0/0.

Derrière le rideau en France

Sous ce titre un peu fantaisiste, le correspondant parisien du Times vient d'adresser à ce journal une lettre qui dépeint en traits fort justes la situation politique de la France sous le régime actuel. Pour le public, pour la masse même de la nation, ce régime se compose d'un président de la République, de deux Chambres et d'un ministre: voilà le gouvernement. En réalité, comme nous l'avons dit tant de fois, ce n'est qu'un trompe-l'œil. Le Gouvernement

c'est M. Gambetta. M. de Blowitz dit avec esprit:

« Les Parisiens qui ont l'habitude d'assister aux premières représentations de la Comédie-Française remarquent généralement un phénomène assez curieux. Dans une loge d'avant-scène, se trouve le président de la République; mais il est rare que les spectateurs dirigent leurs lunettes de son côté, et je n'ai jamais entendu, pendant les entr'actes, demander dans les couloirs ce qu'il pensait de la pièce. Mais au rez-de-chaussée, du même côté de la salle, il y a une loge grillée dans laquelle on aperçoit qu'une ombre; c'est vers cette loge et la personne presque invisible qui l'occupe que se dirigent les yeux du parterre et de l'orchestre pendant les entr'actes. On demande ce que M. Gambetta pense de la pièce; car c'est lui qui occupe régulièrement cette loge. »

Le Times assure que ce qui se passe dans le temple de M. Coquelin est l'image fidèle du gouvernement. L'opinion de M. Grévy ne compte pas plus dans la marche des affaires publiques que dans le succès des pièces du Théâtre-Français. C'est la loge grillée du Palais-Bourbon qui mène tout. D'après le Times, M. Grévy s'efface au point de disparaître, comme s'il était resté l'adversaire implacable de la fonction dont il est revêtu. « On ne voit son nom que sur ses cartes d'invitation. »

M. Waddington avait essayé de résister à ce débordement de la personnalité de M. Gambetta; il y a échoué et il a été sacrifié. M. de Freycinet a-t-il essayé de reprendre la lutte? Le Times l'assure, et nous n'en croyons rien; mais là où nous sommes d'accord avec lui, c'est quand il affirme que le président actuel du conseil a déposé les armes et qu'il s'est résigné à l'impopularité de M. Gambetta. Toutefois, M. de Blowitz affirme que le président de la Chambre évite d'intervenir dans la politique générale, et qu'il se réserve seulement ce qu'on peut appeler la direction suprême du fonctionnarisme en France. Mais pourquoi M. Gambetta attache-t-il tant d'importance aux fonctionnaires? Voici la réponse du Times:

« Il vise à créer dans tout le pays une armée de fonctionnaires tout dévoués à sa personne et prêts à préparer son apothéose électorale. Le silence qu'il garde en ce moment compromet, dit-on, sa popularité; c'est possible. Mais quand viendront les élections générales, il reprendra ses tournées oratoires, et le scrutin aura lieu sous la triple influence de son autorité, de ses fonctionnaires et de son éloquence. »

Ce qu'il en attend, c'est une forte et docile majorité, disposée à se laisser guider par lui. Alors il sera le maître de sa destinée. M. Grévy ne lui sera pas un obstacle; car, selon l'expression d'un de ses ministres, il abdiquera tous les jours. Quand M. Gambetta pensera que son heure est venue, M. Grévy lui cédera la place. »

Bref, M. Gambetta cherche à se tailler une situation de premier consul. Personne ne lui fait obstacle en ce moment; l'ex-dictateur de Tours et de Bordeaux trouve une nation docile, qui croit à son génie; mais si M. Gambetta réussit dans son entreprise, quelle singulière République nous aurons!

Un autre « Monsieur Frère »

Nos lecteurs ont gardé le souvenir de la loi sur le canal de la Bourne (Drôme) votée il y a quelques jours par la Chambre, et accordant, malgré les protestations de M. des Rotours, une garantie rétrospective d'intérêts à des obligations fort compromises par la constitution fâcheuse et le mauvais état de la Compagnie.

On s'est demandé quel intérêt la majorité ou le gouvernement avait dans cette affaire scandaleuse. Tout s'explique par la note suivante que nous lisons aujourd'hui dans la Civilisation: Un des entrepreneurs est un certain

Ferry, frère du ministre de l'instruction publique.

Cet autre « Monsieur Frère » a été obligé pour obtenir l'entreprise sans adjudication, d'acheter à la Compagnie une somme importante d'actions et d'obligations qui n'avaient pas trouvé de souscripteurs réguliers. Pour donner de la valeur à ces titres de famille, il fallait engager les finances de l'Etat. C'est ce qu'on a fait. Bien des articles 7, bien des décrets du 29 mars, sont nécessaires pour détourner l'attention publique de ces nouveaux tripotages.

Refus d'Estampille

On sait de quelle latitude la propagande du mal jouit, sous le regard indulgent — on pourrait dire bienveillant — de l'administration. Tout circule librement, et le cachet de l'estampille officielle s'étend sur des réclames attaquant les ordres religieux. Pour n'en citer qu'un exemple, nous avons sous les yeux une brochure que nous avons déjà signalée, intitulée: La Vérité sur les Jésuites, revêtue de l'estampille du ministère de l'intérieur et que les vendeurs sont autorisés à crier dans les rues. Ce qu'on sait moins, ce sont les entraves apportées à la diffusion de la littérature honnête et chrétienne. A la veille du vote définitif de la loi sur le colportage, la Société Bibliographique avait soumis à la formalité exigée jusqu'à ce jour treize brochures de son excellente Petite Bibliothèque variée à 15 centimes.

Or, six d'entre elles, à la date du 2 juin, — trois jours avant le vote de la loi par la Chambre des députés, — étaient l'objet d'un refus d'estampille. Trois d'entre elles avaient trait aux événements de 1871: le 18 mars 1871, la Mort de Mgr Darboy et le Massacre des dominicains d'Arcueil; cela est conforme à la jurisprudence adoptée par le gouvernement et qui, en face de l'amnistie accordée aux hommes de la Commune, interdit la circulation des écrits racontant les assassinats des généraux et des otages. Mais voici qui est plus fort: l'estampille est refusée à une brochure racontant l'héroïque dévouement de Mgr de Bulzence, lors de la peste de Marseille, à une nouvelle du comte de Lafont: Un Médecin sous la Terreur, et un charmant récit: Ce que c'est qu'un Curé, dû à la plume de M. Louis Veuillot! Pareil fait se passe de commentaires.

La revue du 14 Juillet

Nous avons aujourd'hui un programme que nous pouvons regarder comme officiel de la fête militaire qui aura lieu le 14 juillet à Longchamps à l'occasion de la distribution des nouveaux drapeaux à l'armée. La prestation de serment ne figure pas dans ce programme, bien que quelques journaux, hier et ce matin, aient publié la formule du serment qui devait être lue devant les officiers et les soldats au moment où le Président de la République leur remettrait le drapeau de leur régiment.

Cette omission du serment au programme n'est pas, croyons-nous, le résultat d'un oubli. Bon nombre d'opportunistes étaient d'avis, il est vrai depuis longtemps, de réintroduire le serment politique et professionnel dans l'armée. M. Gambetta, consulté par eux, avait exprimé un avis favorable sur les considérations qui lui avaient été présentées. Au nombre de ces considérations, nous trouvons les deux suivantes: la nécessité imposée de prêter le serment, fera plus pour l'épuration de l'armée que toutes les mesures que le ministre de la guerre pourrait prendre. Dans l'armée, on regarde le serment comme une chose sérieuse qui engage; beaucoup de ceux qui ne sont pas républicains, plutôt que de prêter serment à la République, préféreront démissionner. Leur départ volontaire aura cet avantage qu'il ne pourra pas être mis à la charge du gouvernement. Pour ces motifs on a donc résolu d'exi-

ger de nouveau le serment de l'armée. M. Testelin, l'un des promoteurs les plus actifs de la mesure, se chargea de rédiger un projet de loi qu'il a présenté au Sénat.

Le général Farre a-t-il fait assez d'épurations dans l'armée? Quelque autre motif est-il venu changer les dispositions des partisans du rétablissement du serment? Leur a-t-on objecté que si le serment était rétabli pour l'armée seulement, celle-ci serait disposée à y voir une offense? S'est-on heurté à des difficultés d'autre nature? Nous ne voulons pas préciser, dit le Moniteur. Toutefois est-il que, la prestation du serment ne paraît plus devoir faire partie du programme de la fête de la distribution des drapeaux.

L'Esprit de destruction

Le législateur de 1791 avait solennellement promis « de créer et d'organiser une instruction publique commune à tous les citoyens et gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes. »

Enseignement d'Etat! expliquait alors Talleyrand. Il ne faut pas que « la raison publique » soit « à la merci de volontés éparses de la multitude souvent égarée. » Il faut que l'Etat, « armé de toute la puissance de l'instruction et des lumières, prévienne et réprime les usurpations individuelles. » La Révolution ferma les collèges, les universités; elle dispersa les congrégations enseignantes en confisquant leurs biens. L'œuvre de destruction accomplie, elle décréta que tous les enfants, filles et garçons, sans distinction et sans exception, seraient élevés en commun aux dépens de la République, et que tous, sous la sainte loi de l'égalité, recevraient même nourriture, même vêtement, mêmes soins. D'un pareil décret à son exécution, la distance était grande. Les destructions et les confiscations consommées, le zèle de la Convention se ralentit. « On n'apprend plus à lire en France », s'écriaient à la tribune de la Convention les membres de la commission régénératrice de l'instruction publique.

Un siècle ne s'est pas encore écoulé, que les successeurs des conventionnels veulent recommencer cette œuvre insensée. La loi de M. Paul Bert sur les lettres d'obédience votée par la Chambre des députés, et actuellement soumise au Sénat, exclut de l'enseignement primaire 47,000 maîtres et maîtresses. En même temps les établissements d'enseignement secondaire, tenus par des congrégations non autorisées, sont menacés d'une exécution sommaire. Le Gouvernement annonce qu'il y mettra des garnisaires et qu'il en dispersera les habitants par de nouvelles « dragonnades ». Plus d'un million d'enfants se trouveront ainsi, du jour au lendemain, privés de leurs maîtres et de leurs maîtresses. Ceux-ci, sans ressources, sans asile, ne pouvant plus exercer leur profession, donneront le spectacle, toujours si émouvant, d'une misère immédiate, reproche vivant pour un pays répondant à leur dévouement par l'ingratitude et par la brutalité.

Ceux qui accomplissent cette mauvaise action se font-ils illusion? En vain, depuis un an, les examens pour les brevets sont-ils devenus une formalité désiroire et les titres universitaires sont-ils délivrés sans épreuve sérieuse à qui les demande, le personnel manque pour remplacer les religieux.

« Il nous faudra du temps, disait M. Jules Ferry le 3 juillet 1879, pour former un personnel enseignant suffisamment instruit, suffisamment nombreux. Avant toute chose, il faut que les écoles restent ouvertes; il faut que les petites filles apprennent à lire! »

Ferme des écoles, disait alors le ministre de l'instruction publique, ce serait une faillite au premier, au plus sacré de nos devoirs. Aujourd'hui, M. Jules Ferry en a pris son parti. Il va faire cette faillite. On verra, sur toute la surface de la France, des troupes d'enfants ne sachant plus où apprendre à lire, les uns subsistant l'ignorance du personnel improvisé que se procure le gouvernement par l'abaissement des examens, les autres faisant l'école buissonnière, puis que des gendarmes garderont la porte de l'école chrétienne où ils avaient l'habitude d'aller chercher des leçons d'obéissance, de discipline et de travail. L'ignorance, la paresse, le désordre, plutôt que l'enseignement chrétien, voilà la formule du programme actuelle de M. le

Le général baron Aymard, grand officier de la Légion d'honneur, avait été nommé gouverneur de Paris, en 1878, en remplacement du général de Ladmirault. Il était venu alors s'installer avec sa mère et sa sœur au Louvre, cour Coulaingourt, leur laissant les appartements du res-de-

FRUILLON DU 12 JUIN - 17 -

LA MAIN COUPÉE

PAR F. DU BOISGOBEY. CHAPITRE III — A lui, dit Alice, sans hésiter. — Comment! tu écris à cet homme! Et tu ne t'en caches pas! — Pourquoi m'en cacherais-je? Je lui ai juré de l'épouser et je tiendrai mon serment. Je puis bien écrire à mon fiancé. — Ainsi, tu t'es engagée sans me consulter! Et tu te figures que tu te marieras contre ma volonté! Tu es folle. Tu ignores donc qu'à ton âge une jeune fille ne peut pas se passer du consentement de son père... que la loi interdit à une mineure de disposer d'elle-même. Eh bien, ce consentement je le refuse, entends-tu! — J'attendrai. — Ah! cette fois, c'est trop fort, s'écria le banquier, rouge de colère. Tu oses me dire en face qu'à ta majorité tu te marieras malgré moi! Tu me braves! Eh bien, tu vas être punie par où tu as péché. Sais-tu ce qu'il a fait ce joli monsieur que tu appelles ton fiancé? — Rien qui soit indigne du nom qu'il porte, je le jure. — Il a volé.

— Ce n'est pas vrai. — Il a volé, répéta M. Dorgères en soulignant le mot par l'accent qu'il y mit. Hier, je lui ai dit ce que je pensais de ses prétentions et je lui ai signifié que j'entendais ne pas le garder chez moi. Je lui ai offert de me représenter à l'étranger. Il a refusé.

— Il a bien fait. — Laisse-moi achever. Tu parleras après pour ce gentilhomme, si tu te sens le courage de le défendre quand je t'aurai raconté son histoire. Il a refusé, te dis-je, l'emploi que je lui proposais, il m'a déclaré qu'il n'avait pas besoin de ma protection, et il est sorti fièrement de mon cabinet.

— Je ne l'ai plus revu, mais il est revenu ici dans la soirée. Il s'est introduit dans le bureau et il a ouvert la caisse avec une fausse clé. Il y avait pris cinquante mille francs un coffret qui appartenait au colonel Borisof.

— Tu veux dire qu'on l'accuse de cette infamie, mais tu n'y crois pas. Interroge-le. Il n'aura pas de peine à se justifier. — Il est parti, il s'est sauvé comme un voleur qu'il est, et il doit avoir passé la frontière. Je ne le poursuivrai pas. Il me suffit que ma maison soit débarrassée de ce drôle.

J'espère bien qu'il ne remettra jamais les pieds en France. S'il y revient, tu seras libre de le déshonorer en l'épousant car je ne le ferai pas arrêter. — Parti! murmura la jeune fille frappée au cœur, parti sans m'expliquer la cause qui le décidait à s'éloigner... sans me dire adieu!...

Et elle s'évanouit dans les bras de son père.

CHAPITRE IV — Où me mènes-tu? demanda Jules Vignory à son ami Maxime qui lui avait pris le bras en le reconduisant sur le boulevard et qui l'entraînait dans la rue de la Chaussée-d'Antin.

C'était quelques jours après le vol, un soir vers dix heures, et Maxime venait sans doute de dîner joyeusement, car il avait le teint coloré et la parole facile.

— Dans un endroit où on s'amuse et où tu n'as jamais mis les pieds, je le parierais, répondit-il en riant. — Je ne suis pas en train de m'amuser, dit Jules, et de plus, il est tard. Je vais t'accompagner un instant et rentrer chez moi.

— Parbleu! tu n'y es jamais, en train. Depuis la semaine dernière surtout, tu es triste comme un bonnet de nuit. — C'est que je n'ai pas sujet de me réjouir.

— Bon! je sais... la main coupée... la cassette du colonel et les cinquante mille francs... Eh! bien, quoi? mon oncle ne te soupçonne pas de les avoir emportés. — Non, certes; mais... — Et il ne sait pas que la mécanique de son coffre-fort a été amputée une femme. — C'est précisément cela qui m'inquiète. Le silence que tu m'as forcé de garder me pèse... maintenant surtout qu'on accuse ce malheureux Robert.

— On n'a pas tort de l'accuser. — Alors, tu crois qu'il est coupable? — Je crois que, s'il ne l'était pas, il n'au-

rait pas décampé, comme il l'a fait, sans tambours ni trompettes. Et je crois aussi qu'un voleur ordinaire aurait tout pris. Ce gentilhomme s'est contenté de quelques billets de mille dont il avait besoin et qu'il espère rendre plus tard.

— Mais le coffre, qu'en veut-il faire? — Pour répondre à ta question, il faudrait d'abord que je susses ce qu'il y a dans cette boîte moscovite. Les secrets d'une femme très probablement, d'une femme qui était liée avec Carnoël.

Dans ce cas, tout s'expliquerait très-bien. Elle a d'abord essayé d'opérer elle-même, et l'essai ne lui a pas réussi... il lui a coûté sa main gauche... une jolie main, ma foi!

A propos, le journal ne te trompait pas... on va exposer demain l'objet à la Morgue. Il y aura foule comme à une première des Français, et j'y serai.

Mais je reviens à mon raisonnement. Le coup ayant manqué, faute d'informations suffisantes, la dame a prié son ami de le recommencer. Carnoël connaissait le moyen d'empêcher les crampons de fonctionner, Carnoël venait d'être chassé par mon oncle et n'avait plus rien à perdre. Il s'est chargé de l'entreprise et il l'a menée à bonne fin. Il a remis la cassette à la personne qu'elle intéressait, et il a gardé l'argent, qui lui servira à faire fortune en Amérique ou ailleurs.

— C'est un roman que tu inventes là, et un roman invraisemblable, Robert n'avait pas de liaisons. — Qu'en sais-tu? — Il était et il est encore amoureux fou

de ta cousine.

— Ça ne prouve rien. Il n'y a pas deux ans qu'il la connaît; il y a de la chance si tu aimes une autre femme, et cette ancienne a pu conserver de l'empire sur lui. Il avait rompu avec elle, mais il subsistait toujours son influence...

— Au point de se déshonorer pour lui être agréable! ta supposition n'a pas le sens commun. — Mon cher, je ne me flatte pas de tout expliquer. Je cherche et je chercherai jusqu'à ce que je trouve.

Mais parle-moi donc un peu d'Alice. Je n'ai eu garde, depuis l'événement, de me montrer chez mon oncle, qui doit être de fort mauvaise humeur, et c'est à peine si tu as daigné venir me voir une fois pour me raconter l'affaire en quelques mots.

Comment a-t-elle pris la triste aventure de son père, cette chère enfant? — Fort à cœur, comme on devait s'y attendre. Elle a été très malade, et je crois qu'elle n'est pas remise de la secousse qu'elle a reçue. J'ai à peine osé demander de ses nouvelles à M. Dorgères.

— Je te reconnais bien là. Tu seras donc toujours le même, timide comme un collégien. Il faut oser, mon cher. Ta position est excellente. Mon oncle a des vues sur toi, et ma cousine finira par s'apercevoir que tu vaux bien ce M. de Carnoël, qui s'est permis de faire à la caisse un emprunt fort.

Ces sortes de légèretés ne sont pas de celles qu'une jeune fille bien élevée peut pardonner. — Ah! si on venait à découvrir qu'il est innocent, les choses changeraient de face. Le Carnoël passerait martyr et ses malheurs lui vaudraient une rentrée triomphante dans le cœur de ma cousine. Sans compter que mon oncle se croirait peut-être obligé de lui accorder la main de sa fille, à titre de dédommagement. Mais nous n'en sommes pas là. Carnoël est en fuite. La place est libre; tâche de la prendre. Aide-toi, le ciel t'aidera. Et, pour commencer, ne manque pas une seule des soirées du mercredi. — Je ne manquerais pas celle de demain. M. Dorgères a pris la peine de me rappeler que c'était son jour. — Alors je viendrai pour te surveiller et pour le soutenir. Ce n'est pas très gai ces petites fêtes, mais je pousse l'amitié jusqu'au dévouement. Dis donc, est-ce que le colonel russe y sera? Je ne serais pas fâché de m'aboucher avec ce boyard. — Le colonel a dû partir le jour où il a appris qu'on avait volé sa cassette. Je pensais te l'avoir dit. — Ou est-il allé? — Je l'ignore, mais je suppose qu'il est allé à la recherche de Robert. Il a demandé une foule de renseignements sur lui et il a déclaré qu'il se faisait fort de le retrouver. C'est même cette assurance qui a décidé ton oncle à ne pas déposer de plainte. — Ah! ah! il veut aussi faire de la police, le bon colonel. Je n'en suis pas très surpris, car je me figure qu'il est du métier. Il doit être chargé d'une mission secrète. N'importe! je te suis qu'un débutant, mais j'arriverai peut-être ton premier dans cette course au voleur.